



Sous-Prefecture du Marin
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 FEV. 2021

République Française
Collectivité Territoriale de Martinique

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-cinq janvier à dix-huit heures et quarante cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY, Bénédicte BARDOUX, Nathalie HABRAN, Nancy VIEUVEL, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Serge PAIN, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Cédric LASSEGUES, David JEAN-BARTISTE-EDOUARD, Serge SAINTE-ROSE, Giovanni JUBENOT.

Membres absents ayant donné procuration :

Mme Stévine CELESTIN à Mme Marielle BOCALY

M. Antonio JAIR à Mme Hortanse GARLIN HAUSTANT.

Absents excusés : Mme Virginie FILHASTRE, M. Albert-André PINVILLE.

Absent:

M. Yves RACINE

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

L'assemblée compte 24 présents, 2 procurations, 2 absents excusés et 1 absent. Le quorum est atteint et le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Carole BOULET est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue l'assemblée, et à l'occasion de ce premier Conseil municipal de l'année 2021, présente ses vœux de bonheur et de perspectives à tout un chacun, et souhaite que les choses se passent mieux cette année sur le plan sanitaire.

Il remercie aussi Madame Anne PETERMAN qui a accepté de revenir pour une nouvelle présentation du PADD, et rappelle les points à l'ordre du jour avant d'entamer leur présentation.

- 1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020**
- 2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2020**
- 3) APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**
- 4) CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION PROPRE AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL AUX TROIS-ILETS**
- 5) REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**
- 6) CYBER-BASE DE TROIS-ILETS – CREATION D'UNE VISITE VIRTUELLE DE LA VILLE DE TROIS-ILETS**
- 7) OBTENTION DE LA LABELLISATION « FRANCE SERVICE » POUR LA CYBER-BASE DE TROIS-ILETS**
- 8) OZANAM – DEMANDE DE DELIBERATION RECTIFICATIVE SUITE ERREUR MATERIELLE SUR LA DESIGNATION DE LA PARCELLE SISE A L'HABITATION DESGROTTES**
- 9) DESIGNATION DES PLAGES DE L'ANSE A L'ANE ET DE L'ANSE MITAN EN TANT QUE SITES REFERENCES POUR LA LOGE COTE / MARCHE AQUATIQUE**
- 10) CHARTE DE LA COMMISSION DES FINANCES**
- 11) INFORMATION – GESTION DES EAUX DE BAIGNADE**
- 12) AVANCE SUR SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES**
- 13) CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR**
- 14) ETUDE DE DIAGNOSTIC EN VUE DE LA REHABILITATION DU MARCHE COUVERT DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA PLACE GABRIEL HAYOT DU BOURG DE TROIS-ILETS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**
- 15) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE**
- 16) QUESTIONS DIVERSES**

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'approuver le PV du Conseil municipal du 17 novembre dernier, fait ensuite lecture des points à l'ordre du jour et demande s'il y a des choses à revoir par rapport à ce qui a été écrit.

En l'absence de remarque et/ou objection, il met aux voix le PV qui est voté à l'unanimité des membres présents.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2020

Dans le même cas de figure, il rappelle, ici aussi, qu'il s'agit d'approuver le PV du conseil municipal le 03 décembre dernier pour lequel la moitié des points à l'ordre du jour avait été reportée au prochain Conseil municipal, dans la mesure où les élus n'avaient pas reçu en temps légal les rapports relatifs aux dossiers à traiter. Cette information figure bien sûr dans le PV.

Par contre, nous avons quand même écouté Madame Anne PETERMAN, la représentante de l'ADDUAM que nous avions invitée pour une présentation du PADD de la ville. Ce qui a permis à tous les élus d'avoir aujourd'hui un compte rendu qui leur aura peut-être permis d'appréhender ce qu'est un PADD.

Toutefois, étant donné l'importance de ce document pour la révision du PLU, nous avons demandé à ce qu'une nouvelle présentation soit faite aujourd'hui.

Dans ce PV figurent donc le PADD, les urgences en matière de paiement de factures, de subventions aux associations et autres points que nous avons dû voter.

Le Maire demande ensuite s'il y a des choses à revoir par rapport à ce qui a été écrit.

En l'absence de remarque et/ou objection, il met aux voix le PV qui est voté à la majorité moins quatre voix contre.

3) APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Le Maire cède la parole à Madame Myriam PINVILLE pour la présentation du dossier.

Celle-ci rappelle aux élus que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel qui nous permet d'organiser la gestion des événements de sécurité civile, en définissant le fonctionnement de la cellule de crise, l'organisation des secours et le rôle de chacun (élus, agents et partenaires).

Ce plan peut faire l'objet d'améliorations au fil du temps, mais il doit, même si ce n'est pas le cas, être soumis à l'approbation du conseil tous les cinq ans au moins et être transmis à la Préfecture, la Sous-préfecture et à la DEAL. D'où l'objet de ce rapport.

Une réflexion en cours prévoit l'ajout de fiches de synthèse sur les différents aléas qui concernent la commune. Une fois ce travail finalisé, il sera aussi soumis à l'approbation du Conseil.

Le Maire confirme que ce document doit être effectivement approuvé tous les cinq ans au moins, approbation qui doit être matérialisée par un arrêté du maire. Ce plan couvre toute une organisation dans laquelle on retrouve par exemple :

- Des référents de quartiers chargés d'interpeller, d'avertir en cas de problème ou d'événement de sécurité civile,
- Des zones de repli en cas de tsunami,
- Des sites d'hébergement (bâtiments municipaux) pouvant accueillir des sinistrés en cas de besoin (cyclones ou autres) : Maison pour tous à l'anse à l'Ane, Maison des associations à Beaufond, la salle de judo du stade,
- Etc.

Le Maire demande ensuite s'il y a des questions.

Monsieur LASSEGUES, qui a constaté qu'il est indiqué que ce document est consultable en mairie ainsi que sur le site de la ville le cas échéant, demande s'il sera possible de disposer d'une version PDF à cette fin.

Le maire mais ensuite aux voix l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la ville qui est votée à l'unanimité.

4) CREATION D'UNE ZONE DE PREEMPTION PROPRE AU CONSERVATOIRE DU LITTORAL AUX TROIS-ILETS

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de rendre un avis au Conservatoire du Littoral qui prendra sa décision. Ce dernier voudrait en effet acquérir une surface déjà protégée afin d'étendre son périmètre d'intervention sur le site de Morne Charles Pieds pour ce qui est de Trois-Ilets, et créer une zone de préemption propre superposée à ce périmètre d'intervention qui touche aussi les villes des Anses d'Arlet et du Diamant.

Cette zone concerne bien sûr des terrains privés dont :

- certains figurent dans le PLU en tant que zones boisées classées comme c'est le cas des parcelles de Madame SAUSSAY,
- alors que les autres ne le sont pas, à savoir les parcelles LAVOIE, PAULIN, CARNIER-BANNY, DARIVON et LARCHER.

Le Maire analyse la cartographie des terrains concernés par ce projet, et propose de mettre hors préemption une partie d'entre eux afin de permettre aux propriétaires d'avoir une possibilité d'extension. Ce n'est, rappelle-t-il, qu'un avis et il appartiendra au Conservatoire et aux propriétaires d'arriver à un accord.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si l'ensemble de l'assemblée

sait ce qu'est un droit de préemption et connaît la procédure à suivre pour engager un droit de préemption au niveau de la collectivité.

Le Maire explique qu'il ne s'agit pas ici de la collectivité et qu'il faut distinguer le droit de préemption du droit d'expropriation.

Si un propriétaire décide de mettre en vente son terrain, le conservatoire ou une collectivité peut décider de l'acheter en faisant jouer son droit de préemption. Ce propriétaire peut alors décider d'enlever son terrain de la vente s'il le souhaite.

Ensuite il y a le droit d'expropriation, c'est-à-dire qu'aussi bien le Conservatoire du Littoral que les collectivités peuvent exproprier quelqu'un en cas de projet public sur son terrain.

Mais le Conservatoire a un droit beaucoup plus fort, qui lui permet effectivement de préempter sur un périmètre sur lequel rien ne serait possible même s'il ne l'achète pas. Dans ce cas, la commune, dans la révision de son PLU, ne peut rien projeter à cet endroit, création d'un espace de développement économique, construction de logements ou autre.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA souhaite alors savoir si ce droit de préemption rentrerait dans un cadre de DPU simple renforcé, ZAD (zone d'aménagement différé) ou d'ENS (espace naturel sensible).

Le Maire répond qu'il s'agit déjà d'un espace sensible et que cela n'a rien à voir avec une zone d'aménagement différé ou une zone d'aménagement concerté. Cette zone est en espace boisé classé et peut évoluer dans un sens ou dans l'autre.

Le déclassement d'une zone ne relève pas de la volonté du propriétaire du terrain, mais de la volonté publique, qu'elle soit municipale, Collectivité Territoriale ou Espace Sud. Cette personne publique pourrait, dans le cadre de sa politique de développement, souhaiter que ce terrain soit déclassé en zone agricole ou autre.

L'extension de la D7, par exemple, se décide au niveau de la CTM qui peut projeter de faire passer la route sur un terrain sans chercher à connaître à ce moment le propriétaire. Et au moment de la mise en œuvre du projet, elle peut soit demander à acheter le terrain, soit faire jouer son droit de préemption si le propriétaire avait décidé entre-temps de le vendre, ou enfin faire jouer son droit d'expropriation en cas d'opposition de celui-ci.

Les élus doivent d'autant plus comprendre cela que nous sommes en révision de PLU.

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un avis, et propose que celui-ci soit favorable seulement sur une partie de la propriété de ces administrés, à l'exception des cas où rien ne serait possible sur le terrain. La parcelle LARCHER en est une parfaite illustration. Très pentue et située à proximité des 50 pas, elle n'obtiendra jamais une autorisation de défrichement.

Le Maire relate ensuite brièvement l'historique des terrains en indiquant les limites de propriétés.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si une information a été portée auprès des

propriétaires et dans l'affirmative si on a eu des retours d'eux, s'ils se sont manifestés.

Le Maire confirme que le Conservatoire a bien fait cette démarche, mais que les propriétaires ne se sont pas manifestés.

Monsieur SAINTE-ROSE demande ensuite, pour sa compréhension, des informations sur les parties qui seraient extraites de la préemption.

Le Maire répond que les terrains LARCHER et DARIVON, de par leurs caractéristiques, ne pourront pas échapper à cette préemption car ne pourront jamais pouvoir obtenir un permis à cet endroit. Mais par contre, il propose de diminuer cette préemption sur les terrains LAVOIE, PAULIN, ainsi qu'une partie de la grande parcelle CARNIER-BANNY. Il restera au Conservatoire à négocier avec les propriétaires.

Pour ce qui est du PLU, il ne faut pas se faire d'illusions, vu la situation des terrains, aucun projet en termes de desserte et de réseaux etc. n'est envisageable et/ou possible aujourd'hui, indépendamment de leur classement en zone N évoqué par Monsieur SAINTE-ROSE.

Les échanges continuent entre le Maire et Monsieur SAINTE-ROSE sur la protection des terrains, et ce dernier insiste sur son attachement au respect de la propriété privée, sur l'étendue de la zone concernée et les conséquences de cette préemption.

Monsieur Robert RENE-CORAIL souhaite connaître les critères de détermination de la partie des terrains à préempter.

S'engagent à nouveau des échanges entre ces 3 personnes, et le Maire propose de préempter 50% du terrain de 11ha de Madame SAUSSEY sur la partie proche de la mer dans le cadre de la préservation du littoral, et de laisser les autres propriétés telles quelles dans la mesure où il sera impossible d'y faire quoi que ce soit.

Il rappelle à nouveau que ce n'est un avis et que le Conservatoire du Littoral décidera et verra avec les propriétaires.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA rejoint Monsieur Robert RENE-CORAIL sur la nécessité d'expliciter la délimitation des zones à préempter, puisque la ville doit donner un avis. Mais elle souhaite que les motivations de cet avis soient clairement définies.

Monsieur PAIN dit que c'est bien de défendre les propriétaires mais affirme que certains lui ont dit être prêts à vendre leur terrain au Conservatoire parce qu'il paye des impôts et ne peuvent rien faire dessus.

Le Maire reconnaît le problème, connaît ces personnes et les a déjà toutes reçues. Certaines sont décédées, laissant des terrains à partager entre de très nombreux descendants. Demain le Conservatoire devra rechercher des personnes qui pour la plupart habitent très loin, à l'image des DARIVON qui sont des arlésiens dont la plupart est partie au Prêcheur depuis longtemps. Mais, la pente de certains terrains rend impossible toute construction. Et le classement en espace boisé classé

de la zone, qui rend impossible les constructions, date de l'époque du POS 93. Seule une partie des terres de Madame SAUSSEY a été consacrée à l'agriculture.

Monsieur SAINTE-ROSE évoque la faible fiscalité de ces espaces et le Maire précise que la taxe sur le foncier non bâti de la commune ne rapporte que 25 000 € par an pour plus de 2000 ha. Il en est de même pour les espaces agricoles qui rapportent la même somme.

Le Maire préconise donc de laisser pour l'instant les petites parcelles demeurer, ainsi que 50 % de la grande parcelle sans nommer quiconque.

Il soumet ensuite aux voix ce dossier qui est voté à la majorité moins quatre abstentions.

5) REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Maire cède la parole à Madame PETERMAN qui présente une seconde fois le PADD dans le cadre de la révision du PLU.

Effectivement c'est un grand moment de la révision du PLU de la ville de Trois -Ilets puisqu'il s'agit de débattre des grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Définition du PLU

Un PLU est un document d'urbanisme réglementaire qui a pour objectif :

- de définir un équilibre harmonieux entre développement urbain et protection des espaces naturels et agricoles,
- d'organiser une diversité des fonctions urbaines et une mixité sociale dans l'habitat,
- et surtout de prévoir un développement durable qui préserve l'environnement et le cadre de vie.

C'est également un document qui permet de mettre en cohérence toutes les différentes politiques publiques qui existent sur un territoire, notamment en matière d'habitat. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire défini autour d'un projet d'aménagement et de développement durable. Et c'est ce que nous allons voir ce soir.

Composition du PLU

Le PLU est un volumineux document constitué de plusieurs pièces :

- le PADD,
- un rapport de présentation qui définit un diagnostic territorial, qui explique également tous les choix qui ont été faits dans le PLU,
- les orientations d'aménagement et de programmation qui permettent avant tout de pouvoir se projeter sur des secteurs d'urbanisation future, de poser la question de l'urbanisation, dans les 10 prochaines années, de secteurs qui ne le sont pas encore actuellement,
- le règlement qui est la pièce que tout le monde va consulter pour construire

- sur un terrain : à quelle hauteur il est possible de construire, la couleur des façades, l'emprise sur laquelle il est possible de le faire,
- un document graphique qui expose où sont situées les zones urbanisables, les zones à urbaniser, les zones naturelles et les zones agricoles,
 - et enfin les annexes qui précisent les différentes contraintes qui existent sur un territoire, comme le Plan de Prévention des Risques, les servitudes des monuments historiques, et qui également rassemblent les différents réseaux qui existent sur le territoire (assainissement, eau potable etc.).

Le PADD

Le PADD est vraiment le document un peu central du PLU, parce qu'effectivement il va définir des orientations qui reflètent la vision qu'ont les élus du territoire iléen pour les 10 à 15 prochaines années.

Il a été co-construit avec les élus à travers des séances de travail et un atelier fait avec les élus, et avec la population dont les trois réunions publiques réalisées ont permis aussi de contribuer assez largement à son contenu.

Il est encadré par le code de l'urbanisme, puisque qu'il doit traiter de thématiques très diverses et variées, allant aussi bien de l'économie à l'environnement, à l'habitat, au numérique, aux équipements, au logement etc.

Il doit faire l'objet d'un important débat, soit ce soir au conseil municipal, puisqu'il va en fait un peu orienter tout ce que vous allez trouver dans les documents d'urbanisme.

A titre d'illustration, vous ne pouvez pas dire dans le PADD que la commune souhaite préserver les zones agricoles et après déclasser 200 ha d'espaces agricoles dans le PLU.

Il faut donc qu'il y ait une cohérence entre toutes les pièces qui constituent le document qu'est le PLU.

L'objectif principal du PADD de Trois-Îlets est de rééquilibrer le développement territorial de la commune. Trois-Îlets s'organise autour de quatre principaux pôles urbains, qu'il s'agit aujourd'hui de faire fonctionner ensemble.

Trois actions prioritaires ont été retenues pour cela :

- structurer ces pôles urbains déjà constitués : Pointe du Bout et Anse Mitan, Anse à l'Ane et le bourg,
- valoriser également l'arrière-pays qui est souvent méconnu aux Trois-Îlets,
- et surtout redonner au bourg son rôle de centralité.
Les autres principaux enjeux sont effectivement :
 - sur l'espace littoral, de réaffirmer et structurer ces pôles urbains pour mieux les connecter entre eux,
 - et dans l'arrière-pays, de maîtriser et encadrer l'urbanisation, préserver et valoriser les atouts du milieu.

Les grandes orientations du PADD

Ce PADD se structure autour de trois grandes orientations.

Première grande orientation : conforter et structurer les espaces urbains de Trois-Ilets

Axe N°1 : consolider la structuration urbaine de Trois-Ilets

Il faut faire en sorte qu'à l'Anse à l'Ane, qui est un quartier résidentiel en pleine expansion, le tourisme et la pêche soient les atouts à consolider. Cela passe par :

- la mise en œuvre d'espaces d'aménagement touristique,
- la relance de l'hôtellerie et du tourisme de manière globale,
- la poursuite de la diversification de l'offre en logements touristiques,
- la poursuite également de l'aménagement du village des pêcheurs.

Mais il est également nécessaire d'améliorer le cadre de vie des habitants, aussi bien :

- en valorisant l'offre en équipements existants (maison pour tous, équipements sportifs etc.)
- en aménageant et en valorisant les espaces publics que constitue la plage. On a beaucoup parlé d'aménagement en tout cas d'ouverture de percées visuelles, car quand on traverse l'Anse à l'Ane, on ne s'aperçoit pas forcément qu'il y a une plage juste à côté. Il faut donc effectivement faire en sorte de valoriser cet espace public qu'est la plage, mais aussi de poursuivre son embellissement par la poursuite de plantation d'arbres par exemple, l'amélioration de l'offre en stationnement etc.
- Et enfin, en maîtrisant l'extension de l'urbanisation sur les périphéries, en tout cas en maintenant en particulier les sommets des mornes sans construction.

L'Anse Mitan et la Pointe du Bout, sont également des pôles touristiques et balnéaires qu'il convient de mieux structurer. Il s'agit également de :

- poursuivre l'accompagnement qualitatif de la fonction touristique balnéaire, en tout cas proposer du stationnement qualitatif,
- arborer, améliorer la qualité des espaces publics en les rendant plus fonctionnels pour les habitants et les visiteurs de la commune,
- favoriser une qualité architecturale pour les nouvelles constructions, puisqu'à l'Anse Mitan on s'est rendu compte qu'il y a beaucoup de styles architecturaux qui ne sont pas forcément très qualitatifs et qui ne vont pas forcément bien ensemble. Il s'agit donc d'essayer de retrouver une espèce de cohérence en tout cas architecturale sur le secteur de l'Anse Mitan,
- d'organiser les différents usages sur le littoral, puisqu'effectivement il y a beaucoup d'usages très différents qui cohabitent, aussi bien les activités ludiques que l'habitat, les restaurants etc., donc faire en sorte que toute cette population cohabitent mieux,
- penser l'aménagement des différentes friches urbaines. Effectivement il y a de grandes friches urbaines sur les secteurs de la Pointe du Bout et de l'Anse Mitan qui méritent une réflexion dans le but d'offrir des aménagements fonctionnels et qualitatifs
- et enfin mieux valoriser les équipements existants, et on pense tout particulièrement au terrain de basket qui se trouve derrière le casino par exemple.

Pour le bourg, que l'on a qualifié de ville rouge et qui se situe entre tradition et

modernité, il est nécessaire de :

- préserver le cachet architectural qui fait la renommée de Trois-Ilets aujourd'hui, avec les matériaux très typiques, avec la brique rouge etc.
- il s'agit également de valoriser le front de mer, l'ouvrir aussi sur la mer puisqu'on s'est rendu compte effectivement, comme pour l'Anse à l'Ane, que quand on le traverse on ne se rend pas forcément compte de la qualité de l'espace public qu'on y trouve,
- et enfin, revaloriser et réaménager la place Gabriel HAYOT qui est vraiment un espace central très important où il se passe beaucoup de choses avec le marché etc.

Il y a enfin l'arrière-pays, donc tous les quartiers qui se trouvent dans les mornes tels que Beaufond, Fond Mulâtre etc. Il s'agit de :

- gérer la pression foncière en définissant de manière claire les espaces où on pourra construire,
- améliorer la qualité de vie de ces quartiers avec l'apport d'équipements,
- et valoriser ces quartiers, en les faisant découvrir aussi bien aux îléens qu'aux touristes, par la mise en place par exemple de sentiers de découverte, l'aménagement des points de vue etc.

Axe N° 2 : Répondre aux besoins en logements des îléens

Ensuite il convient également de répondre aux besoins en logement des îléens, car même si nous sommes dans un contexte global de décroissance démographique en Martinique, Trois-Ilets a quand même une carte à jouer puisque c'est l'une des communes où la décroissance démographique est la moins mauvaise. Et forts de tous les efforts que l'on va faire en matière d'attractivité du territoire, on vise quand même sur une croissance qui est très légère, qui devrait permettre atteindre 7730 habitants en 2030.

Et pour ce faire il faut :

- adapter l'offre en logement à la demande actuelle mais aussi future :
 - en créant des petits logements type F2, studios, puisqu'il y a beaucoup de grands logements Martinique qui ne répondent plus au type de ménages qui existent en Martinique, ceux-ci tendant à diminuer de plus en plus en taille,
 - proposer un panel diversifié de logements de tailles variées,
 - inciter plutôt à la création de petits collectifs dans les quartiers pour densifier raisonnablement et intégrer un peu de mixité sociale dans les quartiers où il n'y en a pas ou peu aujourd'hui, à l'exemple de l'Anse à l'Ane où il n'y a pas de logements sociaux aujourd'hui,
 - répondre aux besoins des seniors en matière de logements puisque la collectivité tend à vieillir de manière un peu précoce,
- encourager la mixité intergénérationnelle et la mixité sociale,
- poursuivre la réinsertion des logements vacants dans le circuit de l'offre, puisqu'en Martinique et singulièrement à Trois-Ilets il y a beaucoup de logements vacants,
- résorber l'habitat insalubre, dans certains quartiers comme Magasin Zéline etc.
- poursuivre une densification plus raisonnée cette fois-ci des quartiers Anse

Mitan, Pointe du Bout et Anse à l'Ane,

- encourager l'urbanisation dans les dents creuses du bourg et des quartiers,
- prendre en compte les modes d'habiter dans la conception des logements collectifs projetés, donc effectivement permettre l'installation au rez-de-chaussée de commerces ou de salles réservées aux associations etc.
- imposer un urbanisme plus sensible aux enjeux environnementaux :
 - en imposant dans les constructions neuves le recours au photovoltaïque pour l'eau chaude, en encourageant la récupération des eaux de pluie,
 - en fixant des objectifs de densité à maintenir dans les zones urbaines en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Espace Sud.

Axe N°3 : Poursuivre le développement des équipements pour répondre aux besoins de tous

C'est bien d'attirer la population mais il faut aussi :

- répondre à leurs besoins en équipement, en construisant de nouveaux équipements (projet de hall des sports déjà bien avancé), en valorisant certains équipements sportifs notamment à l'Anse à l'Ane ou à l'Anse Mitan, en étendant l'EHPAD de Trois-Ilets, en reconstruisant l'hôpital afin de créer un véritable pôle santé à l'entrée du bourg,
- œuvrer pour un cadre de vie qui soit respectueux de l'environnement :
 - en poursuivant le travail sur l'assainissement collectif,
 - en poursuivant l'extension du réseau d'éclairage public, le développement des énergies renouvelables solaires en particulier sur les équipements publics,
 - en poursuivant la collecte des déchets, en tout cas en améliorant cette collecte des déchets sur le territoire communal en collaboration avec l'Espace Sud, et surtout en limitant et éradiquant les points de déchets sauvages qui renvoient toujours effectivement une image qui n'est pas très intéressante pour une commune,
- et enfin c'est poursuivre le développement de l'accès aux nouvelles technologies, notamment le très haut débit et la fibre optique.

Axe N°4 : Améliorer les déplacements et les connexions entre les quartiers

Il s'agit de :

- faciliter les déplacements donc développer les transports maritimes entre les différentes entités urbaines de Trois-Ilets,
- aménager un Hydro port à proximité du Gros-Ilets,
- développer les liaisons douces afin de favoriser les modes de déplacement actif notamment entre les différents pôles urbains, mais aussi entre Trois-Ilets et Rivière Salée le long de la RD7, développer les sentiers de randonnée (beaucoup de sentiers existent déjà, une cartographie est déjà établie et il s'agit maintenant de pouvoir mettre en place par exemple des servitudes de passage sur des parcelles qui peuvent être privées par exemple),
- fluidifier les déplacements et désengorger certaines parties du territoire par :
 - la création d'une voie de désenclavement du bourg,
 - l'aménagement de places de stationnement qui soient positionnées de manière optimale pour permettre d'avoir une politique de stationnement bien organisée sur le territoire,

- la création à l'Anse Mitan d'une voie connectant la rue des Ixoras et la route de Fort d'Alet, afin de pouvoir créer une espèce d'itinéraire bis en cas de problème sur la RD7.
- et de manière globale, améliorer la connexion entre les quartiers, notamment ceux qui se trouvent dans les terres, notamment Pagerie et Concorde, en réalisant cette RD 38 qui aujourd'hui est un chemin.

Seconde grande orientation - Développer les complémentarités économiques sur le territoire iléen

Cette seconde grande orientation, plutôt à vocation économique, s'articule lui aussi sur plusieurs axes.

Axe N°1 : Renforcer la vocation touristique de la ville

- Mieux structurer le tourisme balnéaire à travers :
 - la rénovation des ensembles hôteliers,
 - la revalorisation de la marina et globalement de l'activité plaisance,
 - l'encadrement des activités nautiques sur les différents secteurs bourg, Pointe du Bout et Anse Mitan,
 - l'aménagement de zones de mouillage organisé qui seront bénéfiques au fond marin,
 - l'amélioration et la valorisation des plages notamment celle l'Anse Mitan.
- Mieux exploiter et valoriser le patrimoine touristique et culturel par :
 - la mise en place d'un circuit touristique qui permet de connecter les différents points d'attractivité touristique du territoire,
 - l'initiation d'un projet de ville d'Art et d'Histoire,
 - le développement de la signalétique sur le territoire,
 - la reconnaissance de la valeur des espaces bâties présentant un intérêt pittoresque.
 - La préservation sur le territoire de la ville d'une architecture traditionnelle en voie de disparition dans les autres communes. Le PLU offre des outils dans ce sens.
- faire du cadre naturel un levier pour le développement du tourisme vert en l'occurrence :
 - en aménageant des sentiers de randonnée valorisant le petit patrimoine tel que les Grottes de Lourdes, les maisons traditionnelles etc.
 - en aménageant des points de vue pour mieux appréhender le territoire,
 - en faisant la promotion des hébergements complémentaires à l'hôtellerie, tels que les gîtes, l'hébergement dans les ranchs,
 - en développant les activités de découverte des écosystèmes remarquables, comme la mangrove, l'Ilet à Ramiers, les fonds marins de Trois-Ilets qui sont exceptionnels,
 - en mettant en valeur et en redynamisant le golf qui est un équipement phare de la commune, mais également tout le secteur Golf, Pagerie, parc des Floralies et le musée de la Pagerie.

Axe N°2 : Redynamiser les activités primaires

- il faut valoriser et protéger l'agriculture. Cela passera par :
 - la protection des zones agricoles contre l'urbanisation de toutes sortes (sanctuariser les espaces agricoles),
 - l'Accompagnement des évolutions de l'activité agricole en promouvant les circuits courts, l'agriculture biologique,
 - la mise en œuvre d'une zone agricole protégée,
 - l'extension des terrains classés en AOC,
 - la sauvegarde de l'élevage,
 - l'extension du maraîchage dans les zones périurbaines,
 - le développement des jardins partagés un peu à l'exemple de ce qui a été fait au quartier Citron,
 - la remise en état de certaines mares, des retenues collinaires, car les carèmes sont de plus en plus sévères,
 - et de manière plus globale, la reconquête des terres en friche aujourd'hui. Un travail a été mené avec l'ONF pour effectivement redéfinir des secteurs qui pourraient être classés en zones agricoles qui sont aujourd'hui boisées depuis moins de 10 ans.
- Il s'agit également de soutenir le secteur de la pêche par :
 - la structuration des zones en tout cas des petits ports de pêche, des points de vente,
 - le classement de l'Anse à l'Ane en Aménagement Portuaire d'Intérêt Territoriale, ce qui permettrait d'améliorer les conditions de pêche des pêcheurs et d'améliorer l'écoulement et la conservation du poisson.
- Cette redynamisation passe aussi par la valorisation des produits iléens par le biais :
 - d'un label "Produits du terroir Iléen",
 - de la valorisation des produits locaux sur les marchés de la commune, chez les restaurateurs et les hôteliers,
 - la promotion des événements autour de l'agriculture ou de la pêche qui pourraient aussi animer les marchés,
 - l'encouragement des agriculteurs à bénéficier d'un label zéro chlordécone qui est aujourd'hui initié par le Parc Naturel Régional, puisque Trois-Îlets est une des rares communes à ne pas connaître la pollution à la chlordécone,

Axe N°3 : conforter et compléter le tissu commercial de proximité, l'artisanat et les activités industrielles historiques

L'objectif est de :

- développer une offre de commerce et de services adaptés aux besoins de la population, notamment faire du bourg un lieu de vie, un cœur de ville incontournable en complément de ce qui se passe à l'entrée du bourg avec 3 îlets Village :
 - en maintenant une offre de proximité à destination de la clientèle locale, pas seulement dans le bourg mais également dans les quartiers,
 - en réhabilitant le marché,
 - en diversifiant les commerces, parce qu'effectivement on s'est rendu

compte qu'à la Pointe du Bout on a beaucoup de commerces pour les touristes mais rien pour les habitants.,

- conforter l'activité poterie autour de l'extraction, l'artisanat mais aussi le tourisme,
- organiser la petite économie des commerces ambulants.

Troisième et dernière grande orientation - protéger et valoriser les espaces naturels iléens

Axe 1 : Protéger les espaces naturels remarquables de la commune et mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue

Donc il s'agit effectivement de :

- protéger les espaces qui aujourd'hui jouissent d'une protection réglementaire des espaces qui ont fait l'objet d'inventaire et qui montrent une richesse botanique ou faunistique. Il y a effectivement beaucoup de ZNIEFF sur le territoire de la commune, notamment sur les mornes qu'il convient effectivement de préserver de tout aménagement. Il y a également des protections qui relèvent d'espaces naturels sensibles identifiés par le Parc Naturel, des zones humides (mangrove, marres etc.), des espaces boisés littoraux effectivement qui doivent trouver un classement adapté dans le document d'urbanisme notamment par les espaces boisés classés qu'on a évoqués précédemment.
- de pouvoir étendre les espaces protégés parce qu'on a trouvé des espaces endémiques dans les mornes essentiellement de Trois-Îlets, qu'il faut effectivement préserver ces espaces-là.
- maintenir des coupures vertes entre les espaces urbanisés pour effectivement maintenir des respirations,
- assurer l'établissement ou le maintien des continuités écologiques, notamment autour des ravines des rivières et des mangroves,
- maîtriser le développement urbain contre la pression foncière qui généralement s'établit aujourd'hui sur des espaces qui sont aujourd'hui boisés ou agricoles,
- préserver les arbres remarquables du territoire iléen. Il y a des spécimens assez intéressants que le PLU peut préserver dans son règlement d'urbanisme,
- préserver la ressource halieutique et les écosystèmes marins par :
 - le travail sur l'assainissement,
 - la gestion des eaux pluviales,
 - les zones de mouillage qu'il convient d'organiser,
 - sur l'accompagnement de la mise en place des démarches territoriales. Trois-Îlets adhère au Contrat de Baie de la baie de Fort-de-France. Donc il y a des actions qui sont mises en place pour effectivement améliorer la qualité des eaux de baignade des zones littorales,
- protéger et valoriser les sites biologiques remarquables puisque c'est vrai qu'à Trois-Îlets il y a effectivement des types géologiques qui sont caractéristiques, notamment au niveau de l'Anse Mathurin vers les Anses d'Arlet.

Axe 2 : Valoriser les paysages iléens

On retient ici :

- la préservation des paysages naturels en limitant l'urbanisation sur les mornes,
- l'encadrement de l'urbanisation,
- la promotion de la multiplicité des paysages, donc cela passe effectivement l'aménagement des points de vue, les sentiers de randonnée, les différents projets de valorisation sur les îlets tels que la valorisation du patrimoine historique comme les fours à chaux,
- l'organisation et d'encadrement de la publicité sur le territoire de Trois-Îlets,
- le maintien du soin des entrées de ville puisqu'un effort particulier a déjà été fait,
- la mise en scène de certains sites naturels ou bâtis, telle qu'éclairer certains sites à l'image par exemple de ce qui est fait dans le bourg la nuit.

Axe N°3 : Prévention des risques

Il s'agit de prendre en compte :

- le Plan de Prévention des Risques Naturels qui constitue une servitude publique,
- l'entretien des rivières et du marigot pour éviter les inondations,
- la limitation de l'urbanisation sur des secteurs en forte pente,
- la gestion des eaux pluviales qui constituent un des facteurs numéro un de pollution des zones littorales. Les eaux de baignade sont souvent polluées suite au déversement des eaux pluviales dans les sites de baignade,
- le risque incendie en développant le réseau de poteaux incendie.

Axe N°4 : Préserver les ressources

Il convient enfin de préserver les ressources de manière globale :

- l'eau,
- la qualité des eaux de baignade,
- la récupération des eaux de pluie,
- la sensibilisation aux gestes éco citoyens,
- la limitation du déboisement qui est synonyme d'accélération des eaux pluviales

Pour terminer Madame PETERMAN présente une carte qui synthétise tout ce qui a été développé. Elle permet de voir la large part du territoire iléen qui est voué à être préservé (en vert) et les espaces urbains à conforter (rose). Tout le détail de cette cartographie figure dans le PADD.

Le Maire remercie Madame PATERMAN et ouvre ensuite le débat en rappelant que Madame PETERMAN, Monsieur MENIL et les autres élus concernés pourront répondre aux questions qui pourraient être posées. Il tient à dire que le PADD n'est pas une cartographie, qu'on en n'est pas encore à délimiter les terrains constructibles ou non, mais qu'il s'agit simplement d'une orientation générale du document d'urbanisme qui sera opposable aux tiers dans les mois à venir. Il donne ensuite la parole à Monsieur MENIL.

Ce dernier remercie Madame PETERMAN pour cette nouvelle présentation et

rappelle à son tour que c'est un document d'orientation générale. Celui-ci n'épuise donc pas tous les points, mais donne les grandes orientations. Comparativement à d'autres PADD de notre île, ce document, initié depuis plus de cinq ans et finalisé par l'équipe actuelle, lui paraît assez abouti. Il rappelle pour finir que la commission reste ouverte à toutes les observations, tous les points qui ont peut-être été oubliés, sachant que tout ne pouvait figurer dans ce document.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE salue ce travail de projection, mais fait remarquer qu'il n'est pas fait mention de la résorption de la problématique des équipements d'alimentation en eau potable de certains quartiers mal desservis aujourd'hui, sachant que l'urbanisation est forte dans certains secteurs comme Vatable, ou du côté de la Ferme, où des besoins n'ont pu être satisfaits en raison de l'insuffisance du réseau. Il aimerait donc savoir si cette programmation tient compte de cette problématique qui ne date pas d'aujourd'hui.

Le Maire répond que les réservoirs de Trois-Ilets permettent d'alimenter en temps, en heure et en toute sécurité la population iléenne. On ne peut pas faire des réservoirs pour en faire, parce que l'eau ne peut pas être immobilisée. Il y a un temps de consommation de l'eau qui arrive dans un réservoir.

Ce qui s'est passé pour les Trois-Ilets, et qui risque de se passer encore si on se retrouvait à nouveau confronté à une sécheresse comparable à celle de l'an dernier, est la conséquence d'un problème de programmation et de réalisation du SICSM. Cet établissement a installé en 2015 un accélérateur à Vatable. Cet équipement n'est toujours pas en service en raison des problèmes de trésorerie de l'Espace Sud, liés au déficit de 20 millions du SICSM. Tout a été arrêté en 2017.

En effet, la quasi-totalité de l'eau de Trois-Ilets, comme dans bon nombre d'endroits dans le sud, est en gravitaire. Par contre dans les mornes il faut pousser l'eau avec deux choses, l'accélérateur plus ce que l'on appelle la pression.

Dans le passé, il n'y avait pas de problème parce qu'il n'y avait pas une si grande consommation. Jalna a été branché sur Beaufond c'est-à-dire sur le morne de La Villéa, tandis que Carib est branché sur la Ferme. Or il faut que le réservoir de la Ferme soit à 5 à 6 m pour permettre de pousser l'eau vers le réservoir de Beaufond. Ce qui n'était pas le cas, parce que la pression était insuffisante. Il fallait donc aider cette pression avec l'accélérateur qui a été installé à Vatable en 2015 mais jamais mis en service par la SME.

Le Maire est maintenant en charge du dossier de l'eau, le dossier le plus compliqué de l'EPCI, depuis son retour à l'Espace Sud en 2020. Il informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé et que l'établissement Eiffage a été retenu. On espère voir la mise en service de cet accélérateur au cours du premier semestre 2021, ce qui n'a été possible jusque-là en raison de la présence de rats qui ont bien le matériel.

Il indique que cette situation n'est pas unique. L'Espace Sud doit aussi installer un suppresseur à Beaujolais au Vauclin et un autre à Dupré. Et si on s'intéresse aussi à l'assainissement, l'Espace Sud doit faire face à 14 procès en cours.

Sur l'Anse Mitan, il y a deux réservoirs qui peuvent alimenter normalement le quartier à condition que l'accélérateur soit en fonction.

Et s'il n'y a pas de problème aujourd'hui, ce n'est pas parce que la rivière donne de l'eau. La pression nous arrive en effet du Nord. Il faut que le réservoir de la Rivière Blanche soit à 8 m pour que cette pression puisse effectivement alimenter en eau le Sud. On ne peut pas se passer de Vivé parce que la CACEM, puis l'Espace Sud prélevent sur la Rivière Blanche, si bien que ce réservoir de 8000 m³ est descendu à 2 ou 3 m, d'où une pression insuffisante pour alimenter les mornes.

Il se trouve que Trois-Ilets a eu, il n'y a pas si longtemps, un réservoir de 3 000 m³ à Morne Clouette pour pouvoir alimenter aussi bien vers l'Anse à l'Ane que vers l'Anse Mitan, y compris Terraille (qui était privée d'eau lors des deux vandalisations du poste EDF à Clouette). Jalna a aussi été branché sur ce réservoir lorsque le problème d'eau s'est posé, et ses résidents ont d'ailleurs manifesté le souhait d'y être branché en permanence. Mais cette option ne peut être qu'une solution de secours.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA, demande des éclaircissements sur la gestion de l'eau. Elle part du constat qu'à un moment donné la distribution d'eau de La Villéa avait été redescendue vers le réservoir situé à proximité de la propriété HIERSO et qu'il y a après un retour pour permettre de faire remonter l'eau vers La Ferme, mais que certains secteurs avaient de l'eau et d'autres non. Elle apprend aujourd'hui que Carib est branché sur La Ferme mais que Jalna a été momentanément branché sur Clouette. Elle aimerait donc savoir pourquoi est-ce que la Ferme n'a pu l'être aussi.

Le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de connexion, le réseau n'étant en effet pas connectable partout. Il n'y a pas d'eau de Beaufond La Villéa qui redescend vers la ferme, mais jusqu'à un certain niveau de La Ferme, pas pour alimenter Poincetias par exemple.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si, suite aux travaux qui avaient été réalisés, l'eau arrivait dans l'autre château d'eau à proximité des HIERSO.

Le Maire explique que cela ne va pas dans ce sens. Tant que le réservoir de La Ferme n'est pas à 6 à 7m, la pompe qui permet d'alimenter La Villéa ne démarre pas parce que la pression est insuffisante pour pouvoir faire monter l'eau à Beaufond qui ne se remplit donc pas. Alors, avant le 31 juillet, en raison d'un problème de financement de l'Office de l'Eau, 2000 longueurs seront posés sur les canalisations pour savoir s'il y a des fuites. Parallèlement, on mettra aussi en place, au niveau de la SME, la fermeture par ordinateur du réservoir. Ainsi, lorsque la vanne sera fermée par un système automatique, personne n'aura de l'eau, et lorsqu'elle sera ouverte tout le monde en aura.

A partir de juillet, il y aura un accélérateur à Vatable qui permettra d'alimenter à tout moment. Si la pression n'y est pas, l'accélérateur prendra le relais et La Ferme sera alimentée à 6 ou 7 m, ce qui permettra à la pompe de démarrer et alimenter ainsi La Villéa.

Le branchement de Jalna résulte d'une étude qui a montré qu'il n'était pas possible de le faire sur La Ferme parce que certaines maisons n'auraient pas eu la

pression suffisante. Il a fallu donc les brancher directement sur le réseau de La Villéa en passant à proximité du réservoir de la Ferme. Alors que Carib est branché depuis des années sur une autre canalisation qui part directement du réservoir de La Ferme.

A un moment donné il n'y avait pas d'eau à l'école maternelle. Il (le Maire) a demandé au responsable de l'eau du Sud de la brancher, comme c'était le cas avant, sur les deux réservoirs situés en haut de Wallon où l'eau arrive gravitairement. La vanne a donc été ouverte, et l'école maternelle ainsi que tous ceux qui sont branchés sur Clouette ont pu avoir de l'eau à partir du réservoir de l'Anse Mitan lorsqu'on ne pouvait pas alimenter celui de Clouette.

Le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un problème technique et non d'un problème de manque d'eau.

Bien sûr il y a eu la pénurie au moment de la casse sur le réseau au Nord. Mais Vivé ne pouvait prendre le relai parce qu'on dispose de 4 tuyaux de 200 qui ne donnent même pas 2/3 de la pression d'un tuyau de 800. Et c'est ce qui a manqué pendant le carême. C'est pourquoi on se bat pour que le 800 soient remis en place au lieu des quatre tuyaux 200. A Charpentier, c'est aussi un problème de chute de pression du à l'utilisation de trois tuyaux 315.

Le Maire revient ensuite sur le PADD sur lequel la ville travaille depuis cinq ans à travers des réunions en mairie et des réunions dans les quartiers. On peut y retrouver quasiment tout ce qui a été demandé par la population iléenne. Beaucoup demandent de la mobilité, des pistes cyclables et autres choses de ce genre. Certes on va faire figurer au niveau du plan dans le PADD cette volonté municipale, qui date depuis toujours, d'avoir une piste cyclable reliant Rivière salée à Trois-Ilets en utilisant l'espace agricole. Pour ce qui nous concerne, il s'agira de la portion Château Gaillard / vatable, et il appartiendra à Rivière Salée à pouvoir le mettre aussi dans son PLU pour l'autre portion, et ensuite à la CTM d'en faire l'acquisition pour permettre la pratique du vélo en toute sécurité.

Dans le document, figurent aussi la demande d'un circuit de bateau pour taxi boat entre Anse à l'Ane, Anse Mitan et le bourg, les randonnées pédestres etc. Il retrace en fait les expressions d'une population au bout de ces trois dernières années particulièrement.

Monsieur Ménil ajoute que les remarques faites lors du Conseil municipal du 03 décembre seront intégrées dans la nouvelle rédaction. La commission va se réunir pour valider et il invite d'ici-là les élus à ne pas hésiter à faire remonter des remarques qui pourraient être judicieuses.

Le Maire précise à nouveau qu'il ne s'agit pas d'un vote et prend acte que le PADD a été présenté au conseil municipal du lundi 25 janvier 2021. Il rappelle que les élus ont toute capacité et pouvoir d'adresser à la Commission Urbanisme des observations complémentaires qu'on n'aurait pas pu voir ce soir et qui pourraient se retrouver demain dans le document de révision car la démarche est encore longue.

Beaucoup de documents (cartographie, règlements, documents associés tels que le PPR, le SCOT, le SAR, le schéma SMVM) viendront en effet compléter ce que nous avons vu ce soir, avant d'être opposables aux tiers. Ce qui permet de dire que le PLU ne pourra être présenté au Conseil municipal, pour validation, avant

septembre 2021. Une fois validé, il sera examiné pendant trois mois par les services de l'Etat qui pourraient complètement rejeter le dossier avec toutes les conséquences que cela comporte. Suivra ensuite l'enquête publique etc.

Monsieur PAIN questionne sur la relation entre le SCoT et le PLU. Il pose volontairement cette question car il voit de l'incohérence dans l'aménagement que réalise l'Espace Sud à Rivière Salée (cinéma etc.), qui va tuer la circulation aux Trois-Ilets. Il en voit aussi dans le fait que les mornes soient protégés aux Trois-Ilets et non dans d'autres cas, et demande s'il y a un aménagement concerté, commun, s'il y a une politique commune.

Le Maire explique que le SCoT, le schéma de cohérence territoriale, est un document établi par l'Espace Sud qui, comme le SAR, le SMVM etc., est opposable aux communes, les différentes municipalités ayant fait connaître leurs volontés. La ville de Ducos par exemple, qui demandait une augmentation de 400 ha de terrain constructible, n'a pas obtenu gain de cause parce que le Scot prévoyait 400 ha pour l'ensemble des 12 communes. Il faut tenir compte de l'évolution de la population. Et ce n'est pas parce qu'on augmentera les zones constructibles que la population va croître rapidement. Tout cela entre dans les études que les services de l'Etat vont vérifier en terme de faisabilité.

Et c'est le même principe pour les terres agricoles. Ce que dit Monsieur PAIN pour le SCoT qui est voté par l'Espace Sud et qui est opposable aux communes, c'est qu'il y a effectivement des zones qui sont protégées dans ce cadre sur les mornes des communes de Rivière Salée, Trois-Ilets, Anses d'Arlet, Diamant. Par contre, certaines communes posent problème, comme c'est le cas des hauts du Saint Esprit, des hauts de Rivière Pilote, des hauts du François, dans la mesure où ce sont des zones urbanisées depuis longtemps (Morne Sèpan, Morne Acajou etc.). Le SCoT est en train et est obligé d'en tenir compte aujourd'hui, même si le PPR classe ces localités en zone rouge. Le Maire comprend ce que dit Monsieur PAIN, mais le problème c'est que nous préservons alors qu'il est difficile pour d'autres de le faire du fait de la population qui habite dans ces lieux. S'il y avait du monde à Morne Beaufond comme il y en a à Morne la Plaine, ce serait difficile. Si Morne La Plaine n'était pas habité, ce serait un plateau préservé. On ne peut pas faire autrement que de l'intégrer dans une zone AUD.

Monsieur HABRAN salue le travail effectué et demande si le projet tient compte d'une demande formulée par un particulier sur la ville de Trois-Ilets concernant la distribution de carburant sur un ponton, parce que les marins-pêcheurs doivent s'approvisionner sur Fort-de-France ou bien transporter de l'essence comme le font certains privés.

Le Maire répond que cette problématique figure déjà dans le SMVM de 1998 et donc dans le PLU. Le ponton du Bakoua, comme celui du bourg, font en effet fort heureusement partie du Schéma de Mise en Valeur de la Mer, et cela ne pose donc pas de problème d'avoir autorisé de mettre en place un espace d'avitaillage de bateaux aussi bien dans le bourg qu'à l'Anse Mitan. Autrement, il serait difficile de le faire. Pour ce qui est de la vente de l'essence, cela ne peut relever que de la sphère privée.

En l'absence d'autres observations, le Maire considère que le PADD a été présenté au Conseil municipal du 25 janvier 2021.

Il remercie Madame PETERMAN et Monsieur RISSAC et passe au point.

6) CYBER-BASE DE TROIS-ILETS – CREATION D'UNE VISITE VIRTUELLE DE LA VILLE DE TROIS-ILETS

Le Maire passe la parole à Madame ACCUS-ADAINE pour la présentation de ce dossier.

Il s'agit d'un projet de film qui serait réalisé sur la ville de Trois-Ilets à l'aide d'un drone et qui ferait une présentation culturelle patrimoniale de la ville et permettrait de mettre en avant ses atouts. Il serait visualisable sur le site et sur la page Face book de la ville et pourrait même être exporté en cas de demande. Compte tenu de la dimension culturelle du projet, Madame ACCUS-ADAINE souhaite un partenariat entre la cellule Cyber base et la Commission Culture pour la réalisation de ce film.

Le Maire approuve ce partenariat qui dans les faits est déjà effectif, et justifie la présentation de ce dossier par le souci d'informer le Conseil municipal avant de lancer cette dépense exceptionnelle qui concerne les biens publics de la ville. Ce film sera d'abord projeté à l'attention des élus lors d'un Conseil municipal avant d'être mis sur le site, la page Face book ou encore être exporté.

Madame PINVILLE trouve ce projet très intéressant et souhaite savoir si toute la diversité de la ville sera concernée c'est-à-dire l'environnement, le sport, le tourisme, l'économie etc., ou seul sera retenu le volet culture et patrimoine.

Madame ACCUS-ADAINE confirme qu'il est bien question de présenter tout ce qui pourrait être considéré comme un atout pour la ville, que ce soit l'environnement, l'économie etc. Elle en profite pour ouvrir la porte à tous les élus qui souhaiteraient porter leur pierre à l'édifice et rappelle que la Commission Culture reste ouverte aux idées qui auraient pu avoir été oubliées.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA signale ne pas avoir vu Beaufond et La Ferme dans les réalisations de vues panoramiques aériennes, et souhaiterait donc savoir s'il est prévu de voir ce qui pourrait valoriser ces quartiers ruraux, comme la Savane des esclaves par exemple. Il ne faudrait pas qu'on oublie La Ferme, Beaufond et la Poterie, les plus vieux quartiers de Trois-Ilets qui ont quand même une portée culturelle.

Madame ACCUS-ADAINE accueille avec plaisir cette idée, et le Maire propose que, dès que cela sera possible au cours de l'avancement du projet, un premier rendu tenant compte des différentes remarques soit projeté aux élus afin d'optimiser le produit final.

Madame ROUVEL salue le projet et demande si les différentes prises de vue seront accompagnées de commentaires écrits ou verbaux.

Madame ACCUS-ADAINE conçoit qu'il puisse y avoir des commentaires mais qui soient succincts avec une musique de fond. Il n'y aura pas de grandes présentations des différents quartiers afin de ne pas faire trop long. Il faut que cela soit dynamique.

Ce ne sera pas (pour répondre à Madame DOMERGE MAIKOUUVA), une visite virtuelle qui ressemble à un court-métrage.

Le Maire conclut en rappelant que le produit sera présenté aux élus avant d'être mis sur le site de la ville. Il met ensuite aux voix le projet qui est voté à l'unanimité.

7) OBTENTION DE LA LABELLISATION « FRANCE SERVICE » POUR LA CYBER-BASE DE TROIS-ILETS

Le Maire passe la parole à Madame ACCUS-DAINE pour la présentation de ce dossier.

Il s'agirait d'obtenir le label France Service que l'on connaît plus souvent sous le nom de Maison de Service au Public. Il en existe aux Anses d'Arlet, à Ducos et au Lorrain. Avec ce label, le personnel de la cyber base pourra être formé en partenariat avec les services de l'État comme la CAF, la CGSS, la Poste afin de permettre aux personnes âgées et/ou réfractaires au numérique d'accéder à certaines prestations proposées en ligne.

Le Maire ajoute que Madame BOULET a demandé à ce que Maison France Service travaille aussi avec le CCAS, mais peut-être d'une autre façon. Elle pourra ainsi travailler également avec l'UDAF (Union Des Associations Familiales) pour pouvoir répondre aux sollicitations d'une certaine population en particulier.

Monsieur MENIL demande si le cahier des charges n'est pas trop lourd et souhaite connaître les répercussions en terme de fonctionnement.

Le Maire rappelle qu'une formation est assurée par la CGSS, la CAF ou autres organismes parapublics. Il attire l'attention sur le fait que nous sommes quasiment la seule commune à nous appeler encore cyber base. La CTM a en effet la volonté de fermer les cybers base qui étaient sous son égide et de mettre ce personnel au service des autres communes pour pouvoir répondre aux attentes des gens qui sont loin du numérique. Nous avons répondu favorablement à leur demande pour la cyber base et peut-être aurons-nous ces agents mobiles aux Trois-Ilets l'espace d'une journée. Maison France Service suit le même principe mais avec Pole emploi, la Mission locale, la CGSS, l'EDF etc. Ce principe a été créé par la commission postale pour augmenter la fréquentation et maintenir un employé à la poste. Cela s'appelait MSAP et c'est devenu Maison France Service.

Le Maire met aux voix ce projet qui est voté à l'unanimité.

8) OZANAM – DEMANDE DE DELIBERATION RECTIFICATIVE SUITE ERREUR MATERIELLE SUR LA DESIGNATION DE LA PARCELLE SISE A L'HABITATION DESGROTTES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Une erreur a été commise dans la délibération du 05 décembre 2020 sur la désignation de la parcelle cédée à Ozanam. Il est en effet mentionné parcelle C497 au lieu de C937. Il convient donc de prendre une délibération rectificative sous réserve bien sûr que les travaux se réalisent. Tant que ces logements ne seront pas

construits, et on espère voir démarrer les travaux courant 2021, il n'y aura bien sûr pas de transfert de propriété à Ozanam.

La volonté de la municipalité de mettre à disposition, afin qu'il en soit tenu compte dans les loyers et autres, demeure. Mais un beau jour, nous serons peut-être amenés à revoir ce principe et vendre ces terrains aux sociétés d'HLM qui ont en effet changé de capital. La SIMAR par exemple est maintenant à plus de 50 % propriété de la Caisse des dépôts devenue Banque des Territoires, la CTM, Fort-de-France et d'autres collectivités étant bien sûr actionnaires.

Ozanam est devenu le Groupe Action Logement et dépend de la Banque des territoires et de privés. Seule la Société Martiniquaise d'HLM reste pour l'instant reste totalement Martiniquaise.

Monsieur SAINTE-ROSE demande s'il y a eu des changements parce que le Maire n'a pas parlé cession mais d'une mise à disposition.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une cession gratuite, suivant l'option que nous avons prise, car à ce moment-là, les sociétés d'HLM étaient encore totalement martiniquaises. Aujourd'hui elles ne le sont plus et il faudrait donc peut-être effectivement revoir cette politique de mise à disposition.

Dans le centre bourg, c'est notre problème de surcout que nous imposons à Ozanam et nous faisons la différence entre le surcoût et le prix du terrain. Dans le cas de ce rapport, la surface est plus importante car il s'agit de la construction de logements avec accession à la propriété immédiate ou différée, et de logements sociaux. Cela permettra de diminuer le prix des maisons que l'on espère voir des îliens faire l'acquisition. Le prix devrait tourner autour de 170 000 €. Ce ne sont pas des opérations Borloo à 100 000 € qui malheureusement n'ont pas vu le jour à la Martinique.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite connaitre la forme de cette mise à disposition.

Le Maire répond qu'il s'agit d'une cession gratuite qui a déjà été votée avec abstention de l'opposition, mais pour laquelle on s'était trompé sur le numéro de parcelle dans la délibération. Il ajoute que la ville récupérera ses biens si Ozanam n'honore pas ses engagements.

Il met ensuite aux voix ce changement de numéro de parcelle qui est voté à la majorité moins 4 abstentions.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA demande si les sociétés, n'étant plus martiniquaises, restent quand même européennes.

Le Maire répond que le caractère européen ou pas n'intervient pas ici. La collectivité territoriale est toujours là, à la différence que maintenant c'est la Banque des Territoires qui détient la majorité des actions, contrairement au cadre antérieur où on avait à faire à la Caisse des Dépôts, à des agents de l'État directement. Le PDG de la SIMAR par exemple est un « Monsieur Bénévole », qui est le directeur du groupe Laurette qui vend des voitures Peugeot en Guadeloupe. Celui qui a la véritable signature réside en France. Lorsque la Banque des territoires a succédé à la Caisse des Dépôts, Monsieur MOUNOUCHY qui était alors directeur de la SIMAR devait aller tous les 15 jours en France pour avoir une signature, ce qui est anormal.

9) DESIGNATION DES PLAGES DE L'ANSE A L'ANE ET DE L'ANSE MITAN EN TANT QUE SITES REFERENCES POUR LA LOGE COTE / MARCHE AQUATIQUE

Le Maire laisse la parole à Monsieur Bruno MARIETTE pour la présentation du dossier.

Le Comité de la randonnée pédestre de la Martinique propose à la ville de Trois-Ilets d'intégrer un nouveau sport qui s'appelle la marche longe cote, qui consiste à pouvoir évoluer avec ou sans matériel le long de plages aménagées et homologuées à cet effet.

Il se pratique essentiellement dans l'eau. Les plages doivent avoir une configuration requise (latitude, caractère non escarpé etc.), et seules 12 plages de la Martinique présentent ces caractéristiques, dont celles de l'Anse à l'Ane et de l'Anse Miton.

Il s'agirait donc pour la ville d'accepter la labellisation de ces deux sites afin de permettre une pratique respectueuse des règles de la fédération de marche longe cote.

Bien évidemment, le premier pré requis est le respect des autres utilisateurs de la plage ainsi qu'une pratique à des horaires bien précis avec deux animateurs brevetés qui sont habilités à enseigner cette discipline.

Le Maire demande si la commission s'est prononcée sur ce dossier et Monsieur HABRAN lui répond qu'un avis favorable lui a été donné, compte tenu du fait que la pratique se déroule dans la bande des 300 m et que cela rentre bien dans la configuration sportive que la Commission Sport envisage pour le développement de notre ville.

Le Maire demande ensuite il y a des questions.

Monsieur Robert RENE-CORAIL veut savoir si des besoins ont été formulés pour la pratique de ce sport sur le domaine public, et si on ne risque donc pas de recevoir par la suite des demandes d'autorisation d'installation pour cette pratique.

Monsieur MARIETTE répond que les besoins formulés sur le domaine public se résument à l'homologation des deux sites et à la pose de panneaux indiquant que la plage est homologuée pour la pratique de la marche longe cote. Pour ce qui est des demandes d'autorisation d'installation, c'est le site dans son état le plus naturel possible qui est requis pour cette discipline.

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande à ce que cette réponse soit bien inscrite dans le PV.

Madame PINVILLE souhaite savoir si les aménagements existants ne constituent pas une gêne pour cette pratique sportive, puisqu'il faut cohabiter avec les autres activités, sachant qu'il y a le chenal pour les activités nautiques et autres.

Monsieur MARIETTE confirme que non. Une délégation a visité les plages de

la Martinique il y a deux ans environ et celles-ci ont été homologuées dans leur configuration actuelle. La marche ne se fait pas toujours forcément dans l'eau. Si on prend l'Anse Mitan par exemple, il faudra contourner le ponton pour rentrer dans l'eau.

Madame ROUVEL demande s'il y aura des retombées financières pour l'animateur.

Monsieur MARIETTE répond que les animateurs sont diplômés, et que l'activité se déroulera sous l'égide du Comité de la Randonnée Pédestre de la Martinique. Pour l'instant il y a deux animateurs formés pour cette discipline, dont Madame URITY qui est iléenne, mais la perspective c'est de pouvoir développer cette discipline et créer éventuellement des emplois autour d'une pratique comme celle-là. Madame URITY propose bien évidemment aux élus qui le souhaitent une initiation.

Monsieur GALY confie à Monsieur MARIETTE qu'il soupçonne l'émergence d'une nouvelle association sur la commune et souhaite connaître les responsabilités de la collectivité dans cette affaire.

Monsieur MARIETTE répond par la négative pour ce qui est des associations puisque le Comité de la Randonnée Pédestre est déjà la structure porteuse. Donc, en l'état actuel des choses, on ne peut pas s'attendre à une demande de subvention du Comité de Randonnée Pédestre à la ville de Trois-Ilets, sauf si un club se crée ici demain bien sûr.

Pour ce qui est de la responsabilité de la ville, l'homologation n'est pas faite par la ville mais par le comité marche longe côte. Il n'y a pas de devoir particulier de la ville envers les pratiquants de cette discipline. Si demain la plage ne respecte plus les conditions, cette pratique ne pourra plus continuer.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions et met aux voix cette demande qui est votée à l'unanimité.

10) CHARTE DE LA COMMISSION DES FINANCES

Le Maire donne la parole à Madame ROUVEL pour la présentation du dossier.

La Commission Finances, constituée pour la durée de la mandature, est chargée du budget de la ville, et depuis le début de cette nouvelle mandature, de la gestion du patrimoine communal. Elle a un rôle consultatif et donne donc un avis sur les affaires qui relèvent de son domaine de compétence, notamment les affaires financières qui doivent être soumises au conseil municipal.

Une charte de fonctionnement lui a été proposée en septembre 2020, dans le but d'établir ses modalités de fonctionnement.

Madame ROUVEL fait lecture de cette charte en faisant un petit focus sur ses nouvelles attributions, à savoir la gestion des biens communaux, qui consiste pour cette mandature à faire un inventaire de ces biens et mettre à jour les titres de propriété de la ville pour qu'on puisse bien identifier tous les bâtiments, terrains et autres biens de la collectivité.

Cette charte a été acceptée par la Commission Finances lors de sa présentation courant septembre 2020.

Le Maire remercie Madame ROUVEL et rappelle que cette commission se réunira bientôt, non pour les orientations puisque celles-ci relèvent du Maire, mais pour la préparation du Compte Administratif, du Compte de Gestion 2020 et du budget 2021.

Il demande ensuite s'il y a des questions puis met aux voix cette charte qui est votée à l'unanimité.

11) INFORMATION – GESTION DES EAUX DE BAIGNADE

Le Maire donne la parole à Madame PINVILLE pour la présentation de ce dossier.

Jusqu'à 2016, la protection de la santé des baigneurs était assurée essentiellement par une gestion active qui consiste, en cas d'une mauvaise qualité des eaux ou en prévention d'une telle situation, à fermer la baignade.

Depuis, nous avons décidé d'aller plus loin en inscrivant la ville dans une démarche de certification de la gestion des eaux de baignade portée par l'Espace Sud. L'objectif est d'obtenir le label « Démarche qualité eaux de baignade » qui est conditionné par les respects des dispositions d'un référentiel assez précis et exigeant que l'on peut trouver sur eaux.de.baignade.sante.gouv.fr.

Nous avons ce label depuis 2016, et nous recevons un auditeur qui a été retenu par l'Espace Sud et qui analyse les mesures que nous prenons dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

Des études ont été réalisées dans le but de repérer et supprimer les sources de pollution et beaucoup d'améliorations ont été portées.

Les services de la ville travaillent au maintien de la qualité des eaux. Monsieur LAFOLLE et Madame BRELEUR, qui se rendent régulièrement sur les sites, ont été formés en décembre 2019 aux prélèvements d'échantillons d'eaux de baignade afin d'optimiser la gestion des eaux.

Nous entamons maintenant une phase d'accompagnement des particuliers à la mise en conformité des branchements et des installations autonomes non conformes en collaboration avec l'ODE, sachant que le réseau collectif ne présentant pas de problème particulier.

Après des années de travail en collaboration avec l'Espace Sud, la SME, l'ODE et autres partenaires, 2020 est la première année pour laquelle nous n'avons aucune non-conformité, qu'elle soit majeure ou mineure.

Le prochain audit se tiendra en octobre 2021, et Madame PINVILLE salue à ce propos la participation active de Monsieur PONCHATEAU dont l'implication a été appréciée par l'auditeur (celui-ci n'a pas souhaité intervenir, l'essentiel ayant déjà été dit selon lui).

Le Maire confirme qu'effectivement les risques environnementaux existent, particulièrement sur le bassin versant de l'Anse à l'Ane avec l'assainissement non collectif dans la mesure où le réseau collectif est limité sur cette zone. Les fosses septiques rejettent donc dans la nature leurs eaux.

L'Espace Sud et l'ODE veulent tout mettre en œuvre à partir de juillet 2021, pour aider ces personnes à mettre en conformité leurs installations, à condition bien sûr que la volonté soit là, ce qui n'est pas toujours évident. Un financement à quasiment 90% est prévu dans ce but.

La commune de son côté fera une extension de réseaux d'assainissement sur le bas de l'Anse à l'Ane, là où c'est possible, pour permettre aux gens de se raccorder sur le réseau collectif.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE reconnaît le problème de l'assainissement non collectif mais pense qu'il y a un travail à faire également sur l'assainissement collectif parce que, de manière générale, l'entretien des réseaux collectifs n'est pas systématiquement assuré. Ces réseaux, parfois non adaptés et parfois cassés se déversent quelques fois dans les rivières.

Pour ce qui est de l'Anse à l'Ane, pour avoir remonté le cours du marigot, il pense qu'en tout cas en période de pluie, ces réseaux collectifs se déversent dans cet affluent. Il pense donc qu'il y a un travail important à faire à ce niveau pour ce site.

Le Maire, membre du Conseil National de l'Eau depuis plus de 20 ans, conçoit qu'il y ait un grand travail à faire; mais qu'il faut que la volonté soit là, des communes notamment aussi, et que des choix soient faits. La commune de Trois-Ilets a son choix d'assainissement très tôt avec la nouvelle construction de la station d'épuration de l'Anse Mitan. Un travail est mené en ce moment pour que l'ODE et l'Espace Sud financent les problèmes d'ANC et de raccordements.

Le problème qui se pose sur le réseau de l'Anse à l'Ane particulièrement, comme sur celui du bourg, c'est que beaucoup de maisons rejettent à l'égout leurs eaux pluviales. Les plombiers, dans le passé, ne faisaient en effet pas la différence entre eaux grises, eaux noires, eaux pluviales et envoyoyaient le tout dans le « tout à l'égout ». Ainsi quand il pleut, il y a effectivement des débordements. Nous avons fait des essais, des tests de fumée etc. et la ville essaie de rencontrer les personnes concernées pour leur demander de se mettre aux normes, mais elles nous répondre simplement ne pas en avoir les moyens. Et cela s'arrête là, car les textes ne nous donnent aucun moyen de coercition.

Nous avons donc transféré la police de l'environnement, mais uniquement pour cette problématique, à l'Espace Sud afin d'avoir un règlement d'assainissement qui lui permette effectivement dans ces domaines de raccordement et d'ANC de pouvoir verbaliser ceux qui ne se mettraient pas aux normes.

Cette problématique est à l'origine de 14 contentieux au niveau de l'Espace Sud. Son président est passé dernièrement devant les représentants de l'État à cause du poste de refoulement de Ducos. Le Maire, membre du Conseil National de

l'Eau, explique être interpellé à Paris sur la station d'épuration de Petit Fond au Saint-Esprit, car la France va être condamnée parce que cette station pollue. Et il existe bien d'autres cas. C'est à se demander ce qu'il s'est passé au SICSM depuis 2015. Il a fallu régler les déficits du SICSM et maintenant on se remet à faire des travaux qui coûtent excessivement cher.

Le Maire reconnaît à nouveau le problème de débordement que nous avons particulièrement à l'Anse à l'Ane, et dans une moindre mesure à la rue Neuve où les eaux remontent chez un administré, mais insiste sur le fait que l'on recherche des solutions au problème.

La gestion des eaux de baignade est un travail effectivement très important, mené par le service environnement, qui permet de donner des résultats chaque année. Il n'en demeure pas moins qu'il faut que cette population puisse mettre aux normes leurs installations autonomes et que les problèmes de raccordement sur le réseau soient résolus, parce qu'il n'y a pas de casse sur le réseau mais seulement un surplus d'eau pluviale en cas d'averses. Nous avons d'ailleurs posé un panneau informant la population du risque de fermeture de la baignade en cas de crue du marigot.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA évoque un projet selon lequel les collectivités allaient peut-être pouvoir se charger du curage des fosses sceptiques moyennant effectivement taxes, et elle aimerait donc savoir si ce projet est encore à l'ordre du jour et connaître les actions prévues pour traiter le problème.

Le Maire explique que des process divers sont vendus maintenant en Martinique. Certains sont aux normes européennes mais ne sont peut pas adaptés à la Martinique. C'est un problème qu'il faudra évoquer dans une loi qui arrive et qui permettra effectivement aux départements d'outre-mer d'avoir un process adapté au type de sol dont nous disposons. L'Espace Sud s'en préoccupe parce que pour toute nouvelle construction il faut déposer une demande d'autorisation à l'Espace Sud, ce qui permet de contrôler automatiquement le système et savoir si le modèle est bien installé. Cela coûte 196 € ou 236 €. Mais l'Espace Sud ne peut pas imposer le modèle, car la loi ne le permet pas.

Ensuite, l'idée selon laquelle l'État aurait imposé la mise aux normes des installations non conformes est fausse, car c'est une affaire totalement privée. Et, lorsqu'on donne quatre ans pour vous mettre aux normes une fosse septique non conforme, cela équivaut à quatre ans de pollution. Normalement une fosse septique doit être vidée tous les 10 ans et vous devez garder le justificatif que vous remet le prestataire.

Maintenant l'Espace Sud dispose de trois agents dédiés aux visites et à la délivrance des permis. Pour pouvoir faire ce travail sur ce qu'on a relevé dans les zones sensibles à enjeux environnementaux, comme Anse à l'Ane, Petite Anse etc., des zones proches des baignades, l'ODE met à disposition de l'Espace Sud un agent, comme il le fait pour la CACEM et CAPNORD, à hauteur de 60 000 €. Mais pour ce faire il faut que l'Espace Sud embauche deux autres agents pour aller faire des contrôles sur le terrain. C'est ce que nous prévoyons de faire à partir de juin 2021, si nous trouvons le financement.

Dans le Sud il y a 1 600 systèmes à contrôler, d'après ce qu'ils ont relevé. Le problème qui se pose est que pour l'Espace Sud il faut normalement 1 475 000 € sur

trois ans, et que nous n'avons que 75 000 €. On est donc loin de pouvoir faire le contrôle de l'ensemble de ces systèmes d'assainissement. L'État ne peut imposer la remise aux normes des installations non conformes, car il n'y a pas de loi pour cela. C'est une affaire totalement de particuliers et c'est ce qui est à l'origine parfois de problème de voisinage. Avec le règlement assainissement qu'on va mettre en place, nous essayerons de disposer de moyens de coercition auprès de ceux qui posent problème.

12) AVANCE SUR SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Comme chaque année, il s'agit de faire une avance pour permettre à la Caisse des Ecoles de payer ses agents pendant les trois mois précédant le vote du budget. Cela concerne essentiellement le salaire des agents de la cantine, puisque les agents qui nettoient l'école sont des agents communaux.

Le Maire met aux voix cette avance de subvention à la Caisse des Ecoles qui est votée à l'unanimité

13) CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Depuis le transfert de la compétence « promotion du tourisme » à l'Espace Sud, la régie de recettes pour la perception de la taxe de séjour a continué de fonctionner jusqu'à décembre 2020 pour la gestion des arriérés de taxe de séjour des exercices antérieurs à 2017.

Du fait de la mise en place d'un échéancier entre les professionnels du tourisme et la Trésorerie du François, il n'y a plus besoin d'agent pour faire ce travail de collecte, et donc nous devons procéder à la fermeture de la régie.

Le Maire met aux voix la clôture de cette régie qui est votée à l'unanimité.

14) ETUDE DE DIAGNOSTIC EN VUE DE LA REHABILITATION DU MARCHE COUVERT DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA PLACE GABRIEL HAYOT DU BOURG DE TROIS-ILETS – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Nous sollicitons la participation financière de la DAC pour une étude portant sur la réhabilitation du marché couvert qui est inscrit à l'inventaire des monuments historiques. Cette étude va nous coûter 81 000 € avec la SEMSAMAR en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la DAC pour 40 000€, l'État dans le financement complémentaire 23 000 € et la commune pour 16 920,47 €.

Le Maire met aux voix ce plan de financement qui est voté à l'unanimité et qui sera donc adressé à la DAC pour qu'on puisse avoir l'arrêté de subvention.

15) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDERIE

Le Maire passe la parole à Madame ACCUS-ADAINÉ pour la présentation de ce dossier.

Nous avions voté en début d'année scolaire le report des règlements de garderie de mars à juin 2020, compte tenu des grèves et de la crise sanitaire. Néanmoins, il y a des enfants qui ne sont plus scolarisés chez nous et les parents souhaitent être remboursés. C'est le cas d'un enfant qui a quitté le département et d'un autre qui est en sixième.

Le Maire signale qu'on était obligé présenter ce dossier au Conseil municipal et tient à dire que l'agent de la Caisse des Ecoles est harcelée au téléphone par ces deux parents.

Monsieur VERGNES, qui est en vacances, est sorti de France pour venir réclamer 75 € à la Caisse des Ecoles, comme si tout ce qui est donné aux enfants au gouter ne coutait que 25 € par mois. L'autre parent, Madame Julie PRIEUR, vit encore ici mais son fils est effectivement au collège.

Le Maire demande si le conseil municipal « voudrait bien soulager les oreilles de Madame HAUSTANT ».

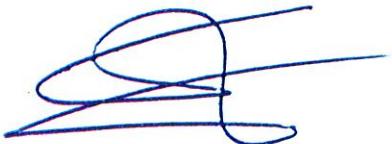
Monsieur SAINTE-ROSE s'il n'existe pas une automatité de remboursement lorsque le service n'est pas rendu.

Le Maire explique que le problème vient du fait qu'il ne cesse de téléphoner pour 75 €, alors qu'il a été informé qu'il faut d'abord présenter le dossier au Conseil municipal. Ce serait alors d'après-lui « c'est très facile pour lui de payer mais très difficile pour nous de le rembourser ». Ce à quoi le Maire a répondu que ce sont les textes et qu'on ne peut pas faire autrement.

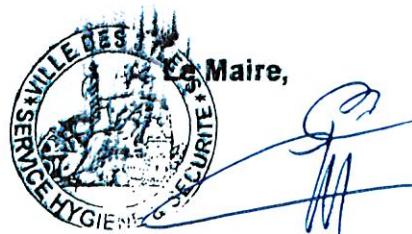
Le Maire met aux voix cette demande de remboursements qui est votée à l'unanimité.

Tous les points ayant été abordés, le Maire remercie les élus de leur attention et participation, annonce que le prochain conseil municipal avec les orientations budgétaires se tiendra le lundi 22 février prochain et lève la séance à 21h 55min.

La secrétaire de séance,



Carole BOULET



Arnaud RENE-CORAIL

